



Reine Blanche

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE QUARTIER

DU mardi 13 décembre 2011

Ordre du jour :

Election du Conseil de Quartier.

Préambule :

Soazig JOUBERT a animé la réunion. L'élu référent du Conseil de quartier va être désigné rapidement.

Kawtare ALA, agent de développement social référent sur le quartier, a élaboré ce compte-rendu.

I. Présentation des Conseils de Quartier.

Historique des Conseils de Quartier

- 27 mars 2003 : Un texte d'orientation sur la démocratie locale est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.
- Élaboration de la charte des conseils de quartiers, adoptée en février 2006.
- Septembre 2006 : Assemblées constituantes des conseils de quartiers. Les conseils de quartier ont essentiellement un rôle d'animation de la vie démocratique du quartier.
- Novembre 2008 : Réunion bilan du fonctionnement des conseils de quartiers, suivi en avril 2009 de rencontres des différents collectifs de la vie citoyenne et démocratique dans l'objectif de Simplifier la charte après 3 ans de fonctionnement pour améliorer le fonctionnement et favoriser la participation
- Juin 2009 : Adoption de la charte modifiée des conseils de quartiers au Conseil Municipal
- Octobre 2009 : Désignation des membres des conseils de quartier
- Décembre 2011 : Renouvellement des conseils de quartier

La nouvelle Charte des Conseils de Quartier

Objectifs :

- *Impulser et dynamiser la vie de chaque quartier en relation avec l'ensemble de la ville autour d'un projet à dimension sociale, urbaine, économique et culturelle.*
- *Favoriser une participation permanente des populations, suivie d'effets, pour que tous les citoyens puissent constater que leur intervention compte et produit des changements concrets dans leur vie et dans la ville.*
- *Encourager toute initiative visant à inventer et expérimenter de nouvelles pratiques démocratiques et à promouvoir l'intervention, l'autonomie et la responsabilité des citoyens.*

Il existe sept quartiers : Centre ville, Chaperon vert, Gabriel Péri, Plateau, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor Hugo.

Chaque quartier est doté d'un conseil du même nom.



L'Assemblée Générale de Quartier

Tous les habitants (citoyens français ou étrangers) du quartier sont invités à l'assemblée générale de quartier. Les conseils de quartiers sont élus lors de l'assemblée générale de quartier, présidé par un conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly.

Les assemblées générales de quartier ont lieu au moins 2 fois par an.

L'Elu référent

Le conseiller municipal délégué par le maire de Gentilly sera *l'élus référent* du conseil de quartier. Son rôle est de faciliter le travail entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est à la charnière entre eux. L'élus référent n'est pas chargé de l'animation du conseil de quartier, ni d'un quelconque contrôle. Proche et disponible, il est un point d'appui pour tisser des liens dans l'ensemble du quartier. Il pourra faciliter le travail et les actions du conseil de quartier. En s'assurant de l'application de la charte, il se porte garant de la démocratie au sein du conseil de quartier et du respect des engagements de la ville à l'égard de celui-ci. Sa présence est facultative lors des réunions du conseil de quartier.

Le conseil de quartier

Le conseil de quartier doit être composé d'au moins 10 membres. Il est désigné pour une période de 2 ans

Lors de l'élection des membres du conseil de quartier, les principes suivants doivent être pris en compte :

a) s'assurer de la diversité des lieux d'habitation, de la "diversité sociale", de la diversité politique, de la diversité des tranches d'âge, de la parité hommes/femmes, de la motivation ...

b) s'assurer aussi de la participation d'acteurs organisés du quartier : conseil d'école, associations de quartier, amicales de locataires, entreprises (C.E., direction), organisations syndicales, artisans, commerçants

Le conseil de quartier se dote d'une direction collégiale de trois membres représentatifs de la diversité du conseil de quartier.

Un Conseiller municipal ne peut pas être membre de ce trio. Ce trio assure le bon fonctionnement du conseil de quartier. Il constitue l'interlocuteur du conseil municipal.

Les prérogatives et responsabilités des conseils de quartier sont définies ainsi :

1. Concertation et animation de la vie locale
2. Actions : projets et propositions
3. Avis obligatoires et facultatifs

La place de l'enfance : favoriser l'expression des enfants et des jeunes

Les moyens humains

Le service des antennes de quartier est chargé d'assister les conseils de quartier. Un agent de développement social est en relation avec la direction collégiale du conseil de quartier. L'élus référent est l'interlocuteur entre le conseil de quartier et le conseil municipal.

Les moyens financiers

Le Conseil Municipal décide d'une enveloppe budgétaire destinée au bon fonctionnement des conseils de quartier et à la réalisation des projets proposés.

Les moyens matériels

La ville mettra à la disposition du conseil de quartier un lieu permettant de se réunir, de travailler et de communiquer.

Conférence annuelle

Une conférence annuelle convoquée par le maire réunit les conseillers municipaux et les conseils de quartier pour :

- Établir un rapport d'activité
- Débattre des grands projets de ville
- Proposer des orientations de travail pour l'année à venir

Chaque conseil de quartier désigne au moins 15 délégués à la conférence annuelle (les 10 membres actifs + 5 habitants élus lors d'une réunion de l'assemblée générale de quartier)

II. Les échanges.

Bilan du conseil de quartier 2009-2011

Le conseil de quartier s'est heurté à des difficultés de mobilisation des autres habitants du quartier, notamment les jeunes.

Le manque de moyen au départ n'a pas permis la mise en place d'actions concrètes et a surtout engendré des difficultés de mobilisation des habitants.

Désormais, le conseil de quartier utilise la petite salle du 1^{er} étage du CMAC, qui lui est réservée les jeudis de 20h30 à 22h30. Une armoire informatique, contenant un ordinateur avec connexion internet, est mise à disposition du conseil de quartier dans cette salle. Une boîte aux lettres au nom du conseil de quartier est également mise en service ce qui leur permet maintenant de pouvoir s'organiser et de pouvoir rencontrer les habitants dans de meilleures conditions.

De ce fait le CDQ qui n'a pu réellement fonctionner sur 2009/2011 doit reprendre les sujets qui lui tenaient à cœur tels que l'Environnement et l'embellissement du quartier pour qu'il devienne un lieux de passage avec un rôle dans la gestion urbaine de proximité, la sensibilisation des habitants du quartier et y ajouter le devenir du bâtiment de l'ancienne clinique. Le conseil de quartier va aussi réfléchir aux actions qui peuvent être innovantes à mettre en place.

Pour ce faire, le Conseil de Quartier a besoin d'avoir une meilleure lisibilité des habitants du quartier (nombre de familles, population, besoins ...)

III. Liste des membres du Conseil de Quartier.

5 conseillers de quartier ont été cooptés lors de l'assemblée générale de quartier.

Les conseillers du quartier Reine Blanche sont donc :

Madame POUDER Marie-Christine

Monsieur DROUET Quentin

Monsieur GERUS Jean-Louis

Monsieur NGUYEN Jean-Jacques

Monsieur NIEL Guy

Vu le peu de participants à l'assemblée générale de ce soir, une autre assemblée générale pourra être organisée dès que d'autres habitants auront été mobilisés, afin que le minimum de 10 membres soit atteint.